



Communiqué du 28 avril 2025

La fermeture de 44 crèches par *People & Baby* illustre la nocivité de la marchandisation pour l'offre d'accueil des jeunes enfants

Le collectif **Pas de bébés à la consigne** exprime sa vive préoccupation à la suite de l'annonce par le groupe *People & Baby* de la fermeture de 44 établissements d'accueil du jeune enfant, en lien avec ses déboires financiers.

Cela signifie la crainte que soient laissés des centaines de parents en déshérence pour l'accueil de leur bébé, cela implique aussi un risque de perte d'emploi pour les professionnel.les, malgré les propos rassurants du communiqué du groupe.

Par delà, c'est le modèle-même de l'accueil des tout petits par des acteurs privés lucratifs qui dévoile à nouveau ses effets pervers. Le souci de rentabilité au détriment de la qualité d'accueil a déjà été mise en évidence dans plusieurs enquêtes journalistiques approfondies parues ces deux dernières années. Et quand les résultats économiques ne sont pas au rendez-vous, c'est tout bonnement la fermeture des structures qui s'en suit.

Un tel modèle est incompatible avec les exigences de qualité et de continuité de l'accueil, et se dévoile également comme un leurre quant à sa contribution au développement de l'offre d'accueil, car il est tributaire de ses aléas en germe de "rentabilité"... Les pouvoirs publics qui ont favorisé ce développement en multipliant depuis 15 ans des dérogations aux normes d'accueil de qualité ont leur pleine responsabilité dans ce fiasco.

Nous avons salué un premier pas du gouvernement pour rétablir les conditions de la qualité avec l'alignement de certaines normes des microcrèches sur celles des petites crèches. Nous l'appelons à suivre les constats et les préconisations convergentes de nombreux rapports (IGAS, Commission d'enquête et missions parlementaires, Commission des 1000 premiers jours) et prendre des mesures comme ramener le taux d'encadrement à 1 professionnel.le pour 5 enfants en 2027 et 1 pour 4 en 2030 et passer à 60% le taux de professionnel.les diplômé.es auprès des enfants (cf. [la lettre ouverte adressé à Madame Vautrin vendredi 11 avril](#)).

Nous appelons également les pouvoirs publics à reconsidérer le périmètre du Service public de la petite enfance en excluant de son champ les entreprises de crèches à but lucratif.